

Soupçonnant des malversations au sein de l'Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés, le Medef, la CPME et l'AGS déposent plainte

Publié le 25 mars 2019

Le Medef, la CPME et l'Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés (AGS) ont déposé une plainte auprès du Procureur de la République à la suite de soupçons de malversations internes au sein de cette association qui gère des fonds provenant de la cotisation des employeurs.

A l'occasion du renouvellement de la gouvernance de l'AGS en septembre dernier, souhaitée par le Medef, la nouvelle direction a commandé un audit de fonctionnement et de gestion de l'association.

Cet audit, confié à la société EY, a mis à jour de graves anomalies constituant un faisceau d'indices de faits, notamment de délits d'abus de confiance et de corruption active ou passive.

Sur la base des conclusions de cet audit, le Medef, la CPME et l'AGS ont considéré qu'ils étaient fondés à agir et, en conséquence, à déposer plainte.